

Le Bonnet Rouge

Quotidien Républicain du soir

RÉDACTION & ADMINISTRATION

142, rue Montmartre (Paris 2^e)

Téléph. : CENTRAL 80-83

DIRECTION & PUBLICITÉ

14, rue Drouot (Paris 9^e)

Téléph. : CENTRAL 69-70

5 centimes — PARIS ET DÉPARTEMENTS — 5 centimes

DIRECTEUR :

Miguel ALMEREYDA

Abonnements : Paris 20 fr. ; Départements 24 fr. ; Étranger 32 fr.
Les abonnements pour 6 mois sont reçus

Pour la Publicité s'adresser à la Direction
14, rue Drouot, Paris (9^e)

Pourquoi ?

Huit jours de suspension nous ont été infligés. Pourquoi ?

Le Bonnet Rouge n'avait pas attaqué le régime ni insulté la République ; ceci est l'apanage de l'Action Française.

Le Bonnet Rouge n'avait pas imprimé que certains hommes d'Etat français sont les agents du kaiser ; ceci est l'apanage de MM. Maurras et Daudet.

Le Bonnet Rouge n'avait pas fait appel au coup d'Etat ni vitupéré le Parlement ; ceci est l'apanage des journaux de droite.

Le Bonnet Rouge n'avait pas publié d'appel au meurtre et de provocation à l'assassinat ; ceci est l'apanage de M. Urbain Gohier.

Le Bonnet Rouge n'avait pas diminué et injurié le généralissime en attribuant à Jeanne Darc la victoire de la Marne ; ceci est l'apanage des feuilles réactionnaires.

Le Bonnet Rouge n'avait pas supplié le peuple de faire la paix à n'importe quel prix ; ceci est l'apanage de Benoit XV.

Huit jours de suspension ont été infligés au Bonnet Rouge parce que nous avions commis le crime de dire ce que tout le monde pensait sur une question exclusivement politique.

Anastasia est toute puissante. Inclonons-nous humblement devant elle — soyons satisfaits de n'avoir été suspendus que pour huit jours. La leçon nous a profité.

Le Bonnet Rouge applaudira à tous les actes du gouvernement. Le Bonnet Rouge rendra hommage à l'œuvre sublime de Défense nationale accomplie par les censeurs.

Le Bonnet Rouge remercie infiniment Anastasia de lui avoir laissé le droit d'approuver.

La Légende du Roi Midas

J'ai été suspendu pendant huit jours pour avoir dit en cet honnête journal, cet essai de traduction, sans passion, sans exagération, sans violence, les sentiments de tous les Français républicains : « Midas, le roi Midas, a des oreilles d'âne. »

Midas était un roi du bon vieux temps qui vivait en Asie Mineure, il y a longtemps de cela.

Il avait été choisi comme juge d'un concours entre Apollon, qui jouait de la lyre — en ce temps-là les dieux jouaient de la lyre — et le dieu Pan qui jouait de la flûte. Il donna le prix à Pan.

Apollon, qui était tout puissant, aussi puissant que le dieu des armées de nos jours, se vengea en lui infligeant des oreilles d'âne.

Pauvre roi Midas, il se trouva depuis condamné à cacher ses longues oreilles sous une tige, selon les uns, sous un bonnet phrygien, selon les autres.

Comme il ne pouvait cacher cette infirmité à son barbier, Midas exigea de lui le serment d'un silence inviolable. Mais le poids de ce secret oppressait le barbier.

Notre homme imagina un biais pour se soulager : combien de journalistes, en ces temps de censure, sont réduits à imaginer des biais pour se soulager !

Il creusa un trou dans la terre, pas une tranchée, un simple trou.

Et il y murmura, tout bas, tout bas, d'un souffle presque imperceptible, que Midas avait des oreilles d'âne.

Puis, il ferma le trou et s'éloigna.

Peu de temps après, il se leva en cet endroit des roseaux qui, agités par le vent, répétaient entre eux : « Midas, le roi Midas, a des oreilles d'âne. »

Je ne sais pas ce qui advint des roseaux qui criaient, sous le souffle des vents, cette chose si extraordinaire, tellement extraordinaire, vous l'avouerez, qu'elle était impossible à cacher.

Je sais ce qu'il m'advint, voilà huit jours, pour avoir, simple roseau — l'homme est un roseau, comme dit l'autre, mais un roseau pensant — murmuré que le roi Midas avait des oreilles d'âne, une vérité qui depuis des semaines circule dans tous les rangs des républicains.

Dimanche matin, à l'heure où les journalistes des feuilles du soir se reposent, un honorable commandant du gouvernement militaire de Paris invitait notre administrateur à se présenter au 2^e bureau.

L'invitation portait aimablement que le représentant du Bonnet Rouge pouvait user de l'auto conduite par le soldat chargé de remettre le pli et que cette auto ramènerait notre représentant à son domicile particulier.

Mon administrateur se rendit aux Invalides.

Là, l'honorable commandant lui signifia qu'au nom de M. Viviani, de M. Millerand, de M. Augagneur, de M. Briand, de M. Malvy, de M. Doumergue, de M. Bienvenu-Martin, de M. Sarraut, de M. Sembat, de M. Jules Guesde, et de quelques autres ministres de la République, le Bonnet Rouge était suspendu pour une durée de huit jours à cause d'un article où j'avais osé murmurer que le roi Midas a des oreilles d'âne.

Puis au nom des mêmes Viviani, Millerand, Augagneur, Briand, Malvy, Doumergue, Bienvenu-Martin, Sarraut, Sembat et Jules Guesde saluait

mon représentant, la petite feuille de papier qu'il tenait entre les doigts se mit à murmurer : « Midas, le roi Midas, a des oreilles d'âne ! »

Et comme mon administrateur descendait l'escalier suivi du bel automobiliste qui devait le reconduire à son domicile, les marches de l'escalier elles-mêmes se mirent à crier : « Midas, le roi Midas, a des oreilles d'âne ! »

La voiture militaire filait à vive allure. Et les ressorts et les coussins, le moteur et la direction disaient : « Midas, le roi Midas, a des oreilles d'âne ! »

Mais je serais allé trouver les ministres eux-mêmes, un à un, je suis sûr qu'ils m'auraient dit, eux tous les premiers, que Midas a des oreilles d'âne.

Je puis même affirmer qu'ils le disent. Quand Viviani parlait jeudi dernier, à lèvres enflammées, ses mains, ses cheveux, ses vêtements disaient : « Midas, le roi Midas, a des oreilles d'âne ! »

Les ministres qui applaudissaient de leur banc, ceux qui désignaient le malicieux Denys Cochin comme les autres, le disaient aussi.

Et pendant que les députés étaient debout, acclamant le verbe magique du Premier, les banquettes et les pupitres et la haute tribune de M. Deschanel, se soulevaient entre eux : « Midas, le roi Midas, a des oreilles d'âne ! »

Puisque tout le monde le dit, puisque tout le monde le sait, puisque c'est le secret de polichinelle, puisque tout le monde d'accord là-dessus, pourquoi m'empêcher de le dire à mon tour ?

Mon cher Viviani, mon cher Malvy, que je dise ce que tout le monde proclame, à savoir que le roi Midas a des oreilles d'âne, ce n'est pas cela qui peut mettre en péril la République.

La seule chose qui soit grave c'est que réellement le roi Midas ait des oreilles d'âne.

Miguel ALMEREYDA
(en collaboration avec Gustave Hervé).

P.-S. — J'ai signé avec quelques-uns de mes collaborateurs la pétition du « Figaro » contre la censure politique. Nous l'avons signée, malgré les terribles menaces qu'elle est conçue. Il va sans dire que le Bonnet Rouge n'est pas dupe des promoteurs de la pétition, pas plus qu'il n'est associé à la manœuvre oblique dirigée contre le Parlement.

Il va sans dire aussi que ce que nous réclamons c'est la liberté non seulement de critiquer le Parlement — ce que celui-ci ne s'oppose pas à empêcher — mais aussi de répondre aux entreprises révoltantes du monde clérical et aux manœuvres criminelles des journalistes de coup d'Etat.

Dernière Heure

M. DELCASSÉ AU DELAVERS

Le Havre, 30 août — M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, est arrivé ce matin, à 11 heures. Après avoir déjeuné en compagnie de MM. de Broqueville, président du conseil, ministre de la guerre, de Belgique, et de Taton, commissaire général du gouvernement français ; Kloubkovski, ministre de France en Belgique, et Benoist, sous-préfet au gouvernement belge. Il repartira ce soir à 5 heures.

UN AVION RUSSE ABAT UN ZEPPELIN

Pétrograd, 30 août. — Près de Vladova, un aéroplane russe attaqué par trois zeppelins en a abattu un et a mis en fuite les deux autres.

LE RETOUR DE GILBERT EN SUISSE

M. Lardy, ministre plénipotentiaire de Suisse, s'est rendu en personne au Ministère de la guerre pour exprimer à M. Millerand les remerciements du gouvernement suisse à l'occasion de la décision courtoise et chevaleresque prise par le gouvernement français concernant le sous-lieutenant aviateur Gilbert.

LES SERVITEURS DE L'ÉTRANGER (1)

LXXII.

Admirateurs de Guillaume

Les royalistes nous engagent à nous offrir un kaiser : merci !

Les Ennemis de l'Intérieur

Ceux des rédacteurs du Bonnet Rouge qui ne peuvent pas combattre pour la France les armes à la main, participent à la Défense Nationale en servant sur les ennemis de l'intérieur. Parmi ces ennemis, il en est que le Bonnet Rouge, depuis trois mois, signale chaque jour à la défiance du peuple et à la vigilance des pouvoirs publics : ce sont les neo-royalistes de l'Action Française. Les chouans de 1793, lorsque la France faisait face aux monarchies coalisées, tentèrent de la poignarder dans le dos ; leurs tristes successeurs accomplissent de même le crime de trahison chaque jour à la défiance du peuple et à la vigilance des pouvoirs publics : ce sont les neo-royalistes de l'Action Française. Les chouans de 1793, lorsque la France faisait face aux monarchies coalisées, tentèrent de la poignarder dans le dos ; leurs tristes successeurs accomplissent de même le crime de trahison chaque jour à la défiance du peuple et à la vigilance des pouvoirs publics : ce sont les neo-royalistes de l'Action Française.

avec quelque fierté l'œuvre accomplie pendant ses vingt-cinq ans de règne. Domage que le règne ait continué ! Mais c'est là l'envers de la monarchie : on n'arrive jamais à temps le cours de la vie des monarchies et les règnes finissent mal, trop souvent.

Le retour à 4 heures

A partir d'aujourd'hui, le Bonnet Rouge reparait de nouveau à 4 heures. C'est à la demande même de nos lecteurs que nous prenons cette résolution. En décidant de paraître à 4 heures, comme avant la guerre, nous avons voulu donner au public parisien un journal plus complet, certaines informations, celles de l'étranger en particulier, arrivant à Paris dans le courant de l'après-midi seulement. Une autre raison de notre transformation était notre désir de donner dès le soir même — ce que ne peuvent pas faire les journaux à 4 heures — le compte rendu des travaux du Parlement et de la séance.

L'éloge du kaiser

Que pensez-vous de Guillaume II ? Que c'est une brute malaisante, un fou criminel ! Qu'en déchaînant cette guerre, il a ensanglanté l'Europe et sonné le glas de son Empire ! Evidemment ! Et tout nous savons gré à nos aïeux de 1793, qui ont coupé le cou à Louis XVI, et à ceux du 4 septembre, qui ont coupé court aux exploits de la famille Bonaparte, de nous avoir délivrés du pouvoir personnel, de la monarchie. Les Français, là-dessus, sont unanimes.

A propos de l'évasion de Gilbert

Si nous en croyons les journaux suisses, la lettre retirant sa parole émanée par Gilbert aurait été remise à M. Th. Sprecher von Bernegg, chef de l'état-major suisse que le lundi, parce qu'elle était arrivée, paraît-il, le dimanche à Berne, alors qu'horaire en main il est facile de constater qu'elle eût dû être à destination le samedi.

Gilbert n'a pas voulu laisser subsister de doute à ce sujet. Il a repris stoïquement le chemin de l'exil et, sa parole retirée, s'exprime maintenant son nouveau sort, qui comprendra certainement de nouvelles mesures à son égard.

Un sujet de la liberté dont jouissait Gilbert, il me paraît indispensable de rétablir le fait, on a semblé dire qu'il allait évasion librement ; c'est une erreur. Interné au Saint-Gothard, il habitait un hôtel où ses heures de sortie et de rentrée étaient fixées (8 à 12 et 2 à 6). Il ne pouvait se promener que dans Hostenthal, Reapele et Andermat — trois bourgs. Ses visites étaient très surveillées. Le citrai, si l'on veut, un français qui eut une visite polie parce qu'il avait reçu plusieurs fois Gilbert chez lui. Gilbert, lui-même, était surveillé par des policiers. Et si les policiers, dans les derniers temps, mettaient plus de circonspection dans leur surveillance, c'est que notre valeureux aviateur s'était plaint de ces mesures vexatoires. S'il bénéficia, parfois, d'un certain relâchement dans l'application du règlement, il le dut surtout à la bienveillance des officiers du camp qui n'osèrent jamais exécuter à la lettre les prescriptions sévères de l'état-major suisse contre un officier qui avait donné sa parole.

La conscience professionnelle de Guillaume II

C'est une personnalité très discutée que celle de Guillaume II, écrivait le jeune orléaniste, et dont il serait bien difficile de donner une esquisse qui satisfasse. Des parties de caractère très diverses, et qui parfois semblent contradictoires, font que, d'un côté ou de l'autre, il se présente toujours un peu du côté de l'un ou de l'autre.

Une qualité maitresse pourtant paraît accorder des instincts opposés qui se partagent son âme : c'est la haute conscience avec laquelle il se dévoue à son métier de souverain.

Et oui ! Guillaume II se dévoue à son métier de souverain, métré qu'il fait avec dévouement, et seulement, si c'est lui qui se dévoue, ce sont ses sujets qui sont victimes. Cet exemple vous fait-il envie, Français ? N'éprouvez-vous pas le besoin, pour la France, d'un pareil souverain de métier ? Non ! Vous craignez que son dévouement n'ait pour nous les mêmes effets que ceux que le dévouement dévouement de Guillaume a eu pour l'Allemagne ? Vous redoutez le dévouement des princes qu'ils appellent Guillaume ou Napoléon I^{er} ?

Chacun son goût.

La petite classe dont Maurras est le pion ne partage pas nos défiances.

Les royalistes estimaient, un an avant la guerre, que Guillaume pouvait considérer

En Prison !

La France a donné la liberté au monde, et les peuples lui en sont reconnaissants. Mais il ne faudrait pas que l'étranger lise l'« Action Française » et puisse penser que Charles Maurras exprime l'opinion d'une fraction, même infime, du peuple français.

Semblable aux Allemands dont M. Emile Boutroux signalait le dogmatisme intolérant, Charles Maurras veut la liberté pour lui seul ; il se sent sûr d'avoir raison qu'à condition d'être seul à parler.

Vous n'êtes pas de mon avis ; allez en prison !

Ainsi pourrait se formuler la doctrine sommaire et barbare de ce pseudo philosophe sur la presse.

Plus féroce que les plus durs des magistrats qui se sont lassés d'envoyer Hervé à la Santé ou à Clairvaux, Maurras réclame, jeudi dernier, pour le rédacteur de la « Guerre Sociale », la prison, rien de moins.

« Nous espérons bien, écrivait l'« Action Française » que l'ordre remettra ce défenseur inutile (Hervé) à sa place : en prison. »

Le lendemain, Maurras sentit l'imprudence qu'il avait commise en laissant échapper cet aveu de ses espérances et de ses desseins. Un journaliste breton ayant réclamé pour Gustave Hervé mieux que la prison : le poteau, Maurras protesta hypocritement, pour réparer la gaffe de la veille.

« Le poteau d'exécution écrit-il alors, est réservé aux criminels qui sont dans leurs desseins. Un gouvernement énergique en verrait M. Clemenceau dans un hospice et Gustave Hervé dans un bon collège municipal où, bien câffé du bonnet d'âne, il serait prié de recommencer ses études. »

Maurras reculait. Il ne parlait plus d'emprisonner son adversaire pour être certain d'en avoir raison ; il lui offrait généreusement de lui céder sa propre confession.

Mais, même renié, son propos a été tenu et nous saurons le retenu ; il nous donne une idée de l'état d'esprit des royalistes et de leur mépris des libertés pour lesquelles, chaque jour, nos soldats se font tuer, en enlevant l'admiration de tout l'univers civilisé.

COMMUNIQUÉ OFFICIEL

TROIS HEURES

A la fin de la journée d'hier, une lutte violente d'artillerie accompagnée d'explosions de mines et de combats à coups de bombes et de grenades, s'est déroulée en Argonne sur un grand nombre de points. Les tranchées ennemies ont été sérieusement endommagées aux Courtes-Chaussées, aux Mourisottes et à Belfort.

La nuit a été plus calme dans cette région ainsi que sur le reste du front.

Le regnoi au 16 septembre Simple avis

La Chambre a décidé de ne siéger en séance publique que le 16 septembre. Quelques-uns de ses membres ayant besoin de prendre des forces nouvelles, à l'air pur, pour une campagne électorale, le groupe conservateur refuse de traiter rapidement les problèmes dont la solution est attendue avec impatience par la démocratie ; il passe encore. Ils sont logiques avec eux-mêmes. Mais que des adhérents au parti radical, élus par l'union des forces républicaines se prêtent à cette manœuvre, il est difficile de le comprendre. Ils sont 50 qui ont accompli une œuvre patriotique en se séparant des gauches. Voici leurs noms : Ajam, Alasseur, André Hesse, Andrieu (Edouard), Baudet, Bender (Emile), Besnard (René), Bluyssen, Bokanowski, Bonnard, Bouyssou (Landes), Broussais, Chauriol, Chauvin-Servière, Chauriol, Crepel, Cruppi, Debaune, Defosse (Adolphe), Demellier, Deroy, Dreyf, Durand (Jean), Foucher, Gasparin, Giacobbi, Giordan, Gruet, Guichard, Haudou, Henri Poncet, Lachaud, Laffère, Le Baï (Georges), La Rouzié, Louis Loustail, Nail, Nogues, Noulens, Petitjean, Peyret (Jean), Puech, Rabier Renard, Rontin, Thierry-Cazes, E. Vincent.

Une enquête particulière pourrait arriver facilement à déterminer les raisons de leur attitude. Elle n'aboutirait peut-être pas, pour quelques-uns, à des motifs très louables.

Regrettons-le. Lorsqu'on a promis, dans des professions de foi à la démocratie de la défendre, on s'exécute. Sans cela l'on risque d'être exécuté par elle.

Le temps de guerre n'a pas fait disparaître les problèmes sociaux. Il les a, au contraire, compliqués ; ce qui rend plus nécessaire de leur donner rapidement une solution. Le retarder ou l'éluder n'est pas digne des représentants d'un pays libre.

Le peuple qui se bat si courageusement, avec tant d'abnégation, vient à trouver à son retour, après la victoire, — des lois de sédition, le permis de vivre sans être employeur sans sentiments.

Il tient à être mis en possession de titres de pension dont le montant doit être en rapport avec l'époque où nous vivons, et non d'aumônes comme au temps des régimes déchus.

Si le Parlement ne se met pas très vite à la besogne, nos héros soldats trouveront, au lieu de la tranquillité qu'ils auront bien gagnée, des difficultés sans nombre qui peuvent les inciter à des déterminations fâcheuses. Or, il faut à tout prix éviter cette perspective. C'est facile. Le Parlement n'a qu'à discuter et à voter les lois de sauvegarde qui lui sont proposées par des députés avisés.

Qu'il ne se laisse pas arrêter dans son œuvre par les « crailleries » des économistes orthodoxes et des conservateurs sans idéal.

Qu'il n'ait qu'un souci : donner au peuple les satisfactions auxquelles celui-ci a droit.

Il n'est pas possible qu'il ne le fasse pas.

Sous notre Bonnet

L'ORDONNANCE DU CHIEN DE LA COLONELLE

Six heures du soir. — Devant la gare, il y a une femme, un chien et un soldat. La dame, c'est la colonelle S. Le chien, c'est le Klebs de la colonelle. Le soldat, c'est... l'ordonnance du chien de la colonelle.

Chaque jour, le militaire conduit le chien de la colonelle à la promenade. Cet exercice n'est, sans doute, pas très fatigant. Il consiste à attendre que cette petite bête, coiffée, jasse ses petits besoins. Le vétérinaire a donné des instructions. Il faut bien les suivre. On donne à Suresnes de voir des petits bassets rapasser devant les Commissions de réforme — mais on ne s'étonne pas de voir un gaillard de vingt ans, solide et vigoureux, participer à l'œuvre de défense nationale en balayant le cabot de la colonelle. En temps de paix, ce serait amusant. — En temps de guerre, c'est pitoyable — pour ne pas dire plus.

A BON ENTENDEUR.

Dimanches personnages ont été pris en flagrant délit de complicité avec l'ennemi. Ils ont été condamnés — durement, mais justement condamnés.

Qui donc oserait éléver la voix en leur faveur ? Et que sont ces gens qui tentent de préparer les voies, la guerre finie, à une mesure clémence ?

Les criminels sont frappés, c'est tant mieux et il n'y a plus à y revenir ! C'est assez qu'on ne les ait pas envoyés manger les pissentils par les... Racine !

Un Traître

Si l'on excepte une douzaine de paysans, à demi inconscients, que leur cupidité entraîna à faire des signaux à l'ennemi et qui furent rapidement passés par les armes, aucun Français n'était encore passé à l'ennemi, depuis la déclaration de guerre.

Le page n'est plus blanc, maintenant. Un Français a pris publiquement parti pour le kaiser, pour les Heches, contre la France. Ce traître est un républicain ; il appartient au vieil ordre de Saint-Benoît.

Le R. P. Dom Germain Morin — c'est le nom de ce misérable — était à Munich, lors de la déclaration de guerre. Il fut arrêté, comme la plupart des Français qui se trouvaient en Allemagne. Mais au moment où nos camions, entassés dans une automobile, allaient partir pour un camp de concentration, un officier parut et réclama le pater Morin. Le moine bénédictin se présenta et l'officier allemand lui annonça que, grâce à la bienveillance du kaiser, il était libre.

Que s'était-il passé ? Comment ce re-

LES AUTRUCHES

Les socialistes, au Parlement, veulent la lumière. C'est-à-dire tout savoir pour pouvoir tout juger. Ils ont raison. C'est la seule attitude convenable à l'époque que nous traversons.

M. Alexandre Varenne avait, dans un projet de résolution, formulé ce désir. Il demandait que le gouvernement fournisse à la Chambre des explications sur les rapports qui lui ont été communiqués par les commissions de l'armée et du budget en ce qui touche l'administration de la guerre.

Les commissions du budget et de l'armée, réunies ensemble, exceptionnellement, n'ont pas cru, par 36 voix conservatrices et réactionnaires, contre 15 et 9 abstentions, pouvoir défer à cette demande.

« Nous décidons de ne rien vouloir sa-

Voir en deuxième page : L'ÉTAT DE SIEGE POLITIQUE

(1) Voir le Bonnet Rouge depuis le 6 juin.

Nouvelles des Fronts

La guerre aérienne

Amsterdam, 30 août. — On annonce de la frontière belge que les Alliés ont accompli, au-dessus des lignes allemandes de Bixchoote, un raid aérien très réussi.

Sur le front russe

LES OBJECTIFS DE LA PROCHAÏNE OFFENSIVE ALLEMANDE
Le Times reçoit de son correspondant à Petrograd le télégramme suivant daté de Londres 30 août :

« Les milieux militaires estiment que la grande offensive de l'ennemi se produira sur les ailes plutôt que sur le centre. Cette opinion semble déjà confirmée par la ruée ininterrompue des Allemands dans la direction de Friedrichstadt, pour la possession du chemin de fer Mitau-Kreuzburg, et par l'importante reprise d'activité dans la région Vladimir-Volsky, dans la direction de Kieff, et, vers le sud, sur le Bug supérieur, le Danéste et la Zlota-Lipa.

L'EFFORT ALLEMAND CONTRE RICA

De Petrograd aux Daily News :
« Les Allemands tendent maintenant à enfoncer le front russe sur la Dvina et à provoquer ainsi l'évacuation de Riga. Les Russes contrecarrent avec succès le plan ennemi, en avançant dans la direction de Poniowitz et en menaçant le derrière des Allemands sur la rivière Missa ».

L'ORGANISATION DE LA RESISTANCE RUSSE

Le correspondant du Daily Telegraph à Petrograd s'exprime en ces termes :
« Dans l'ensemble, le repliement russe est exécuté avec assurance et sécurité, et il continuera ainsi jusqu'à ce que les armées aient atteint les positions, dont nous ignorons l'emplacement, car les autorités affirment qu'ils ont décidé d'opposer à l'ennemi une ferme résistance. »

A la frontière roumaine

CONCENTRATION ALLEMANDE
Le Times reçoit de Bucarest le télégramme suivant daté du 26 août :

« Selon des renseignements émanant de source digne de foi, environ 200.000 hommes de troupes allemandes sont arrivés à Brasso, en Hongrie, dans le courant de la semaine dernière.

Contre la Turquie

L'OBJECTIF DES OPERATIONS ITALIENNES
Lausanne, 30 août. — De Sofia à la Gazette de Francfort :
« Suivant l'Indépendance Roumaine, les Italiens vont tenter une action contre Smyrne et Mersina ».

APRES LA MARNE

Au 30 octobre prochain, les articles du 31 janvier au 30 avril, en un volume, sous le titre :

LA MURAILLE

Au 30 novembre prochain, les articles du 30 avril au 31 juillet 1915, en un volume, sous le titre :

JUSQU'A LA VICTOIRE

Pour tous les souscripteurs avant la parution, chaque volume 2 fr. franco : France, Colonies, Etranger. — Passé cette date : 2 fr. 25 franco : France, Colonies 2 fr. 50 Etranger.

Il y a donc intérêt à souscrire dès maintenant, soit à chaque volume séparément, soit aux quatre volumes à la fois, en envoyant 2 fr. par volume ou 8 fr. pour les quatre, en mandat ou timbres, à M. Quignon, 16, rue Alphonse-Daudet, Paris.

En raison des frais, il ne sera pas fait d'envoi contre remboursement.

Toute la correspondance concernant cette édition devra être adressée à l'éditeur : A. Quignon, 16, rue Alphonse-Daudet, Paris (16^e arrondissement).

L'Etat de Siège Politique

La Commission de législation en propose la levée

Le rapport de M. Paul Meunier, député de l'Aube

Le 4 mars 1915, M. Paul Meunier, député de l'Aube, déposait sur le bureau de la Chambre une proposition de la loi ayant pour objet de décider à la levée de l'état de siège politique à Paris et dans la zone de l'intérieur.

En vertu de l'article 70 de l'ancien règlement, le député de l'Aube réclama le bénéfice de l'urgence ; ce qui lui permit d'exposer à la tribune, avec sa haute autorité de juriste les motifs qui justifiaient sa demande.

« Sa solide argumentation, appuyée d'une documentation précise, son rappel des opinions de nos grands hommes politiques, XIX^e siècle », Jules Grévy, Gambetta, Jules Favre, Chaulmeil-Lacour, Jules Ferry, firent une profonde impression sur l'Assemblée.

M. Viviani, président du conseil, crut alors devoir poser la question de confiance sur le vote de l'urgence même.

M. Paul-Meunier, en parlementaire conscient de ses devoirs, ne voulant créer en aucune façon une crise ministérielle, ni soulever la division parmi les républicains, consentit au renvoi de sa proposition à la commission de législation civile et criminelle.

Si la commission avait jugé inutile la proposition, elle n'eût pas consenti à procéder à son examen et elle l'eût repoussé dès sa première réunion ; mais il lui sembla que M. Paul Meunier avait raison, que la population de notre pays avait un tel souci de la situation qu'il pouvait paraître injuste de la maintenir encore sous une loi d'exception donnée en 1849, comme une arme au gouvernement pour lutter contre l'insurrection ; aussi décida-t-elle de se prononcer sur la proposition. Elle en confia le rapport à son auteur.

Après une vive et complète discussion qui dura plusieurs séances, la commission a adopté, le 25 août, d'une façon définitive, un texte en cinq articles qui fixe nettement la situation dans la zone de l'intérieur et dans la zone des armées et qui, en outre, le fonctionnement des conseils de guerre.

Nous avons demandé à M. Paul Meunier de nous résumer l'œuvre dont il est le rapporteur :

« Voici ce qu'il nous a dit :
« La commission de législation civile et criminelle a accueilli — presque à l'unanimité — favorablement ma proposition. Elle m'a même permis de la compléter par un texte dont les sentiments de justice et d'humanité m'échappent pas au pays.

« D'autre part, on dit dans les cercles bien informés de l'Allemagne qu'elle a renoncé à son intention d'avancer à travers la Serbie et la Bulgarie en raison des nombreux dangers d'une pareille entreprise.

« Cette information qui a peut-être pour but de calmer l'opinion roumaine, semble en contradiction avec la notification que les voies ferrées hongroises sont bloquées et le fait que les douaniers hongrois ont été retirés de Predeal jusqu'à Brasso et que dans la région intermédiaire placée sous le contrôle des autorités militaires hongroises il est défendu aux voyageurs qui la traversent en chemin de fer de regarder par les fenêtres. »

En ce qui concerne la zone des armées : (départements du Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Ardennes, Marne, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Vosges, Haut-Rhin) l'état de siège est maintenu, mais il est limité à une durée de trois mois. Il ne pourra être prolongé que par une loi nouvelle (art. 1). C'est l'esprit même de la pensée des auteurs de la loi sur l'état de siège.

Dans cette zone les tribunaux militaires restent compétents pour juger les civils, quelle que soit la qualité des auteurs principaux et des complices ; mais cette compétence est limitée aux crimes et délits contre la chose publique qui font l'objet du titre I du Livre III du Code Pénal.

Les affaires entre particuliers sont restituées à leurs juges ordinaires (art. 2). L'on ne verra plus — comme en ce moment — les conseils de guerre se prononcer sur les constats d'adultère, ce qui est, il me semble, excessif.

En outre des réformes importantes sont apportées au régime de la procédure devant les conseils de guerre permanents du territoire ; l'avocat qui était exclu de l'instruction préalable y sera admis ; la loi de suris du 28 juin 1904 pourra être appliquée ; le recours en cassation, limité actuellement à l'incompétence, sera autorisé dans tous les cas (art. 3).

De plus, les tribunaux militaires, sans exception, même ceux aux armées, pourront toujours accorder les circonstances atténuantes pour tous les militaires (art. 4). C'est notre collègue Lémery qui a pris l'initiative de cette bienveillante disposition et il m'a rencontré chez des approbations.

Tel est, en quelques phrases, le résumé de la loi nouvelle.

Je demanderai à la Chambre de l'adopter au nom de la commission, continue M. Paul Meunier. Elle ne devrait rencontrer aucune opposition. J'ai l'assurance

Nouvelles de la Journée

Dans Paris

DANS UN HANGAR. — Ce matin, vers 6 heures, le nommé Jacques Perroz, 50 ans, journalier, sans domicile fixe, a été trouvé mort dans un hangar situé 3, rue Darcagnac.

CHUTE MORTELLE. — Ce matin, vers 9 heures, le cachet Marie Cœn, 54 ans, demeurant 71 rue de Courcelles, à Levallois, conduisant la voiture 8100, a glissé de son siège en traversant le Boulevard de Courcelles. Blessé gravement à la tête, il est mort pendant son transport à Beaujon.

LES ECRASEMENTS. — Ce matin, vers 7 h. 40, en face du 74 rue des Malassis, l'auto de MM. Devillain et Rouget, demeurant 47, rue Saint-Anche-des-Arts, a heurté et blessé à la jambe gauche le jardinier de la paix Laminette, qui était de service à l'école. Admis à la Charité, les blessures sont sans gravité.

La nuit dernière, vers minuit 15, en face du 56 du Boulevard Voltaire, le soldat Alphonse Bletner, 24 ans, appartenant au 10^e régiment de Génie, dont le dépôt se trouve à Ozonville-Ferrière a été renversé par l'auto 1550 G. 3. de la Compagnie Générale. Le soldat blessé sur diverses parties du corps a été admis à Saint-Antoine.

UNE LAMPE EXPLOSE. — Dans la maline, vers 7 h. 45, un commencement d'incendie occasionné par l'explosion d'une lampe à alcool, s'est déclaré dans une chambre située au 2^e étage de l'immeuble qui porte le n^o 72 du Boulevard de Ménilmontant, et occupé par Mme Ebert, ménagère. Étant par les voisins avant l'arrivée des pompiers.

LES PIERRES QUI TOMBENT. — Ce matin, vers 5 heures, une pierre pesant environ 8 kilos s'est détachée du milieu du guichet du carreau dépendant du pavillon de la Trémoille et est tombée sur la voie publique du côté de la cour sans causer d'accident.

L'architecte du musée du Louvre a été prévenu.

Plusieurs membres du Parlement, entre autres MM. Amédée Peyroux, Jean Longuet, Démoulin et Bouge ont posé à M. le Ministre de la Guerre les deux questions suivantes :

« L'Etat respectera-t-il les engagements si un certain nombre de militaires contractés pour la durée de la guerre ? Les réformés numéro 2 de 1915, qui signaient ces engagements sont-ils, de ce fait, dispensés de toute visite médicale ?

Cette double question était nécessaire. Malgré le décret du 27 juillet dernier et l'article 4 de la loi Dalbiez qui autorisent l'engagement des réformés, un grand nombre de braves gens placés dans cette catégorie se sentent heurtés à la mauvaise volonté de la bureaucratie militaire.

« Possédez-vous un certificat d'identité, votre bulletin de naissance, un certificat de bonne vie et mœurs, le consentement écrit du chef de corps, un extrait de votre casier judiciaire, un certificat d'aptitude physique et un certificat d'aptitude professionnelle ?

« Qui, monsieur ?

« Eh bien ! nous ne pouvons pas accepter votre engagement parce que nous n'avons pas reçu de circulaire...

« Ici, on a été plus brutal :

« Quel emploi désirez-vous ?

« Je suis dentiste. Je voudrais être dentiste militaire.

« Cela n'existe pas dans l'Armée ! Soyez boucher, corionnier, faïtleur, infirmier, ou secrétaire.

« Sur l'instruction, il y a : etc.

« Nous n'avons pas reçu de circulaire qui explique le mot etc...

« Il y a mieux encore. Un de nos lecteurs s'est rendu au 3^e bureau. On lui a déclaré que les réformés peuvent s'engager et choisir leur emploi. Mais, au centre automobile, rue de Billy, à Boulogne-sur-Seine, un officier lui a affirmé que les engagés seraient versés immédiatement dans le service armé.

Pour faire appel à toutes les bonnes volontés et pour permettre de remplacer par des réformés les hommes des troupes combattantes employés dans les services auxiliaires, M. Millerand a rédigé le décret du 27 juillet 1915. Il a autorisé, en même temps, et le Journal officiel du 13 août 1915, — et le Journal officiel du 13 août 1915 — la déclaration — les réformés numéro 2 de 1915 à contracter des engagements spéciaux.

M. Millerand a dit : « Les réformés ou exemptés passent avec l'Etat un véritable contrat dont les clauses doivent être respectées par l'Etat. »

Il est clair qu'un homme qui a contracté un engagement pour la durée de la guerre ne peut être chargé d'emploi de service ou de corps, ni subir de visite médicale dans le but d'être versé dans une autre arme.

Or, on a déclaré à des réformés numéro 2 de 1915, qui venaient de signer des engagements spéciaux : « Vous serez obligés de comparaître plus tard devant une nouvelle Commission de Réforme. »

Cette phrase — dont nous pouvons affirmer l'authenticité — nous semble en contradiction formelle avec les déclarations de M. Millerand.

L'Etat doit faire honneur à sa signature. Il n'a pas le droit de rompre un contrat. Nous pouvons dire à tous les réformés qui hésitent maintenant, en raison de l'obstruction administrative, à offrir leurs services à l'Armée :

« Répondez-moi, le Ministre de la Guerre ne peut être, et ne doit être qu'affirmatif.

« Engagez-vous ! »

Ligue antiallemande
Pour célébrer le premier anniversaire de sa fondation, qui coïncide avec l'anniversaire de la victoire de Marne, la Ligue antiallemande organise pour le 5 septembre une manifestation patriotique.

Le nombre de places étant limité, les inscriptions au déjeuner (prix du couvert 7 francs) et les demandes de cartes pour la conférence doivent être adressées dès maintenant au Secrétaire général de la Ligue, 9, place de la Bourse, Paris, 2^e.

Ne jamais désespérer

Bons et Obligations de la Défense Nationale

Le souscripteur de bons et le souscripteur d'obligations remplissent l'un et l'autre un devoir patriotique, car l'un et l'autre viennent en aide au Trésor et permettent de financer la guerre. Ils sont les seuls sans de la défense nationale ; à eux seuls la France doit, ses remerciements et sa gratitude.

Mais si le souscripteur de bons fait une œuvre généreuse et patriotique, il ne peut pas être en apparence du moins qu'il a une certaine réserve, puisqu'il peut perdre ses fonds à bref délai.

Le souscripteur d'obligations, au contraire, n'a rien à craindre d'un événement. Il n'a pas seulement le fait de son succès, il fait donner le développement économique de son pays. L'obligataire prélève ses fonds sur plusieurs années, et parce qu'il fait profiter une énergie plus vive, d'une foi plus assurée, d'un plus vigoureux effort, l'Etat assure non seulement des intérêts de 5 à 6 1/2 % comme au porteur de bons à moins ou un an, mais une augmentation de son capital ; l'obligataire sait, de plus que si le taux du loyer de l'argent se relève, les emprunts du Trésor seront remboursés sur ce nouveau taux, et comme les obligations sont admises de plein droit, la souscription à ces emprunts, c'est ce qui maintient la certitude de bénéficier de tous avantages que ceux-ci réserveront au public.

Les porteurs de bons n'hésiteront pas les transformer en obligations quand ils pourront ; ils serviront leurs propres intérêts en servant de nouveau la patrie, et ils ont déjà bien mérité.

L'ÉMISSION DES Nouveaux Bons Municipaux

La seconde tranche de 53 millions de francs de bons municipaux de la Ville de Paris reçoit du public, ainsi que tout le public prévoit, le même accueil favorable que celui qui a été réservé à la première tranche de 83 millions de francs. C'est ce qui ressort du chiffre des demandes qui se sont déjà produites aux guichets de la caisse municipale.

Cet empressement du public s'explique par ce fait que l'émission sera close dès que le montant demandé aura été encaissé, et que ces titres offrent des avantages intéressants que les capitalistes, petits ou gros, tiennent à s'y intéresser au plus haut degré.

Ces avantages se résument ainsi : rendement élevé, puisque les bons à six mois donnent un intérêt net de tous impôts de 5 fr. 25 % par an, et ceux à un an de 5 fr. 50 % par an ; droit de souscrire par préférence aux emprunts que la Ville pourra être amenée à émettre avant la fin de leur échéance, et enfin, sécurité absolue de placement.

Parti à cet effet rappeler que la Ville de Paris a, depuis l'ouverture des hostilités, rempli tous ses engagements, sans exception, ainsi du reste qu'elle avait déjà fait en 1914 et 1915, et qu'elle s'est de plus appliquée de toutes manières à venir en aide à la population parisienne, à ce point que le ministre du travail, dans sa circulaire du 20 août 1914, encourageait les communes de France à suivre son exemple, en leur assurant un large concours de l'Etat.

On sait que pour l'émission en cours, la Ville de Paris a tenu à faire la part de la victoire éphémère, en créant, à côté de coupures de 1.000.000, 100.000 et 10.000 francs, des coupures de 500 et même de 100 francs.

PETITES ANNONCES

DEMANDES D'EMPLOI
COMPTEBLE diplomé, disposant de trois mois par semaine, non mobilisable, demande de poste de livres, comptabilité, écritures, soit à l'heure, soit à la journée. Écrire : Héron, 59, rue Notre-Dame des Champs, Paris, 6^e.

UN CHEF contentieux, 38 ans de pratique, demande emploi. Tendrait comptabilité, Comptable, 2 rue Bachelet (XVIII^e) qui se fera connaître.

EUNE FILLE, sténodactyle, possédant moyen, ne libre la sténodactyle demande place. G. chez ses parents, 119, rue Ordener Paris, 18^e.

AME PROFESSEUR, licencié, prépare baccalauréat (lettres, sciences, langues), Travailleur, secrétaire, traduction, Massena, Robert, 8, avenue du Maine, Paris.

COMPTEBLE demande complaisance à toute heure, soir ou dimanche. Mise à jour, inventaire, bilan, etc. Guillo, 76, chemin latéral à Belleville (Seine).

Les offres et demandes d'emploi sont insérées gratuitement et tous les jours.

Groupes et Syndicats

Syndicats
A 20 h. 30. — Comité Intersyndical de Levallois-Perret (28, rue Cade).

Parti Socialiste
A 18 h. — Commission exécutive de la Fédération de la Seine (49, rue de Beaugrenesse).

A 20 h. 30. — Comité autonome des groupes de Pupilles (17, rue Sambre et Meuse).

MARTINI

VERMOUTH DE TURIN
Le Meilleur

LA REPRISE TRÈS VIVE qui s'est manifestée pendant deux séances cette semaine n'avait pas d'autre cause réelle que la croyance que ce problème pourrait être résolu avant la fin de ce mois.

C'était mal apprécier les difficultés qui restent à planifier et il a fallu déchanter. Estimons-nous heureux si les pourparlers engagés entre les Agents de change, les courtiers, le ministre des Finances et les établissements de crédit aboutissent avant fin septembre.

Les positions restées en suspens depuis la fin de juillet 1914 comprennent : 1. La Rente française 3 p. 100 ; 2. Les valeurs du marché officiel ou Parquet, traitées par les Agents de change ; 3. Les valeurs du marché libre ou Coulisse, traitées par les membres du Syndicat des Banquiers, en valeurs à terme.

La Rente française 3 p. 100 ne négociée à la fois, à terme, au marché officiel et à la Coulisse des Rentes. Il est probable que le gouvernement devra prendre une mesure spéciale pour faciliter la liquidation des positions en Rente, la plupart des acheteurs à terme étant hors d'état de régler la différence de 14 francs par 3 francs de Rente, qui sépare les cours de compensation à fin juin 1914 des cours actuellement cotés.

Le ministre considérera qu'il importe surtout de sauver le marché de nos Rentes au moment où l'on entrevoit l'éventualité d'un grand emprunt national.

Pour les autres valeurs du Parquet, la solution est facilitée par la possibilité d'emprunter, d'une part directement au public par l'émission de Bons à 6 p. 100 garantis par l'ensemble des charges d'Agents, d'autre part à la Banque de France sur la signature des Agents avec les titres reportés comme gage accessoire. Un accord serait déjà intervenu de ce côté si l'on avait à régler la situation de quelques charges trop engagées et qui devraient changer de titulaire.

En Coulisse, la solidarité n'existe pas entre les Banquiers syndiqués, dont le cautionnement unitaire de 100.000 francs par maison est bien peu de chose en comparaison des engagements à liquider. On dit que le Syndicat des Agents de change ne refuserait pas son aide, et que le consortium de nos Etablissements de crédit serait disposé à consentir une avance importante au marché libre. Mais la question de garantir à fournir est délicate. Pour aboutir, il faudra se résoudre à jeter du lest et à abandonner à leur sort les maisons dont la situation est trop gravement compromise. A vouloir sauver tout le monde, on risquerait de rendre impossible la solution du problème et le retour de nos marchés financiers à un fonctionnement normal.

LES PLANCHES

Huit jours d'arrêt...

Je suis peut-être un des rares journalistes à bénir la Censure et ses rigueurs. La semaine de suspension dont fut gratifié le Bonnet Rouge m'a valu huit jours de plaisir sylvestres, huit jours durant lesquels la douce tranquillité des champs me fit oublier les coulisseries et les petits pots de derrière le rideau.

Courrier des Spectacles

Théâtre Sarah-Bernhardt. — La Vierge de Lutèce (Geneviève de Paris) sera jouée cette semaine en soirée mardi, samedi et dimanche, et en matinée jeudi et dimanche.

Théâtre municipal de la Gaîté. — Devant le succès sans précédent de L'Enfant du Miracle au théâtre de la Gaîté et ses recettes excellentes, la direction a décidé de donner encore toute cette semaine la célèbre comédie bouffe de MM. Paul Gavault et Robert Charvat.

Le Bonheur conjugal est donc retardé de huit jours, la première est irrévocablement fixée à mardi prochain. Que les spectateurs qui n'ont pas encore applaudi L'Enfant du Miracle se hâtent.

Folles Bergères. — La direction s'excuse auprès des personnes qui n'ont pu trouver place

LES ARTICLES de GUSTAVE HERVÉ en volumes

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que tous les articles de Gustave Hervé, publiés dans la Guerre Sociale du premier juillet au premier novembre vont paraître incessamment en un fort volume de Bibliothèque sous ce titre :

LA PATRIE EN DANGER
Ce volume de 352 pages, imprimé sur beau papier avec une couverture simili-japon en deux couleurs, paraîtra samedi prochain.

On souscrit, dès maintenant, en envoyant 2 francs en mandat ou timbres-poste français, à Quignon, éditeur, 16, rue Alphonse-Daudet, Paris, qui, dès la parution, enverra ce volume franco France, colonies, étranger.

Au 4 septembre prochain, le prix du volume sera porté à 2 fr. 50 franco, France et colonies ; étranger 2 fr. 50.

Après la Patrie en danger, les articles de Gustave Hervé, du 2 novembre 1914 au 31 janvier 1915, qui paraîtront en un volume, le 30 septembre prochain, sous le titre :

APRES LA MARNE
Au 30 octobre prochain, les articles du 31 janvier au 30 avril, en un volume, sous le titre :

LA MURAILLE
Au 30 novembre prochain, les articles du 30 avril au 31 juillet 1915, en un volume, sous le titre :

JUSQU'A LA VICTOIRE
Pour tous les souscripteurs avant la parution, chaque volume 2 fr. franco : France, Colonies, Etranger. — Passé cette date : 2 fr. 25 franco : France, Colonies 2 fr. 50 Etranger.

Il y a donc intérêt à souscrire dès maintenant, soit à chaque volume séparément, soit aux quatre volumes à la fois, en envoyant 2 fr. par volume ou 8 fr. pour les quatre, en mandat ou timbres, à M. Quignon, 16, rue Alphonse-Daudet, Paris.

En raison des frais, il ne sera pas fait d'envoi contre remboursement.

Toute la correspondance concernant cette édition devra être adressée à l'éditeur : A. Quignon, 16, rue Alphonse-Daudet, Paris (16^e arrondissement).

LES SPECTACLES

Théâtres et Concerts

COMEDIE-ROYALE. — On y va, revue de Léona Paco.

GRAND MAÏLO. — Tel. Gu. 08-07. — La grande revue Tout va bien ! 2 actes, 30 tableaux, avec Damia, Alice de Tender, et le célèbre artiste Italien Faraboni ?

CINEMAS ET ATTRACTIONS
CINEMA DES NOUVEAUTES AUBERT-PALACE, 24, boulevard des Italiens. — T. l. j., de 2 à 11 h. — Actualités. — Programme varié, très intéressant. — Orchestre symphonique.

STIVOLI-CINEMA (14, rue de la Douane) (T. l. j., de 2 à 11 h.). — Actualités, Journal de la Guerre, Actualités à jour le jour.

OMNIA-PATHE, 5, boulevard Montmartre, tous les jours, de 2 à 11 h. — Actualités. — Programme choisi, Actualités, Voyages.

Le Point de Vue Financier

La liquidation des positions à terme
C'est toujours la question qui domine les préoccupations du monde financier, car c'est la mesure qui doit précéder inévitablement tout essai de réouverture des marchés à terme.

hier sous les Drapeaux du premier music-hall de Paris, mais tant en matinée qu'en soirée, la majeure partie de la salle était louée avant l'ouverture des bureaux. Sans commentaires après la 11^e représentation.

Concert Mayol. — Faraboni ? et la grande revue Tout va bien ! 2 actes, 30 tableaux.